



**COFAP-IFOM**  
**17 Boulevard des Martyrs Nantais**  
**44200 NANTES**  
**Tél : 02.40.47.67.28**

**Nantes, le 18 janvier 2018**

**Objet :** Versement de la taxe d'apprentissage 2018

Madame, Monsieur,

### ***COFAP-IFOM en quelques mots...***

COFAP-IFOM est un lycée d'enseignement supérieur spécialisé dans les domaines de la Santé, du Paramédical, de la Diététique et de l'Esthétique-Cosmétique depuis plus de 26 ans, accueillant 500 étudiants par an dont des sportifs et musiciens avec des horaires réduits et adaptés pour concilier sport ou musique et études.

Chaque année, notre établissement se distingue par les résultats obtenus aux examens d'Education Nationale et professionnels.

- **entre 97 et 100% de réussite pour le CAP petite enfance, Bac Pro, BTS Esthétique et Diététique**
- **jusqu'à 100% de réussite aux concours ou titres dans le domaine de la santé (ergothérapeute, orthophoniste, infirmier, éducateur, secrétaire médicale, délégué pharmaceutique...)** avec une intégration professionnelle de nos étudiants et stagiaires plus de 85%, 3 mois après l'obtention de leurs diplômes ou titres professionnels.

**Mais aussi par ses partenariats sportifs afin d'accompagner financièrement différents clubs sportifs dont le Club de Tennis de Rezé qui est pour vous un partenaire en tant qu'entreprise ou en tant que parents de jeunes tennisman.**

***Pour quelles bonnes raisons mentionner COFAP-IFOM sur la déclaration annuelle du versement de la taxe d'apprentissage ?***

17 Bd des Martyrs Nantais - 44200 NANTES  
Tél. : 02 40 47 67 28 - Fax : 02 40 47 68 01  
Internet : [www.cofap-ifom-formation.com](http://www.cofap-ifom-formation.com)  
E-mail : [contact@cofap-ifom-formation.com](mailto:contact@cofap-ifom-formation.com)

COFAP SAS au capital de 250 000 € - RCS Nantes B 384 121 034 - SIRET 384 034 00043 - APE 8859 B



En mentionnant le nom de l'établissement vous nous permettez de :

- Favoriser l'investissement nécessaire dans de nouveaux matériels pédagogiques ou produits professionnels, ainsi que dans l'aménagement des salles informatiques, notre cuisine d'application, notre laboratoire etc...
- Utilisant votre taxe pour nos investissements pédagogiques, nous pourrions dégager d'autres moyens financiers pour poursuivre notre accompagnement du Tennis Reze.

### ***Comment verser tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à COFAP-IFOM ?***

Ce versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé (OCTA). Vous devez mentionner le nom de COFAP-IFOM sur le document versement de la taxe d'apprentissage de l'organisme collecteur et le transmettre avant le **28 Février 2018**.

Il vous suffit d'indiquer sur le formulaire de versement de l'organisme collecteur, dans la partie hors quota, en face de la catégorie **A** les montants que vous souhaitez nous accorder et les références du Lycée Privé COFAP-IFOM N° 0442227G. 17 boulevard des Martyrs Nantais : 44200 Nantes

Pour des informations détaillées sur le calcul de votre taxe vous pouvez consulter votre expert comptable et donner ce document au service comptabilité ou ressources humaines de votre société en précisant les coordonnées de COFAP-IFOM ci-dessus mentionnées.

Merci de votre collaboration active auprès de notre établissement. Nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires au **02.40.47.67.28** ou à l'adresse suivante : [contact@cofap-ifom-formation.com](mailto:contact@cofap-ifom-formation.com)

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Frédéric LUCET  
Le directeur général